



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,

- Vu la loi N° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement
- Vu le Décret N° 97-675 du 03 septembre 1997
- Vu le procès verbal des examens de fin de formation

Atteste que : ETTIEN

TANOY YVONNE

Né (e) le : 30/03/1988

à KOUAKRO/M'BATTO

Matricule : 200607336



a obtenu le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Option : SANITAIRE ET SOCIAL

Session : 2006

Centre d'examen : CEP PORT-BOUET

Fait à Abidjan, le 30/12/2009

Signature de l'Intéressé(e)



Le Ministre
par délégation
Le Directeur des Examens et Concours

Attention : si le «Scellé à Bulles» ci-dessus apparaît en noir, il s'agit d'une photocopie. S'il apparaît argenté c'est un document original. Authentification possible via le Wap ou Internet.